MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

DEC2025-216

Approuvant la signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Les Trois Coups pour une représentation du spectacle jeune public « Pirouette, la danse des quatre saisons »

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Marcoussis de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la représentation d'un spectacle de signer un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle est signé avec l'association Les Trois Coups – Compagnie Théâtrale, sise 5 bis rue Fessart - 75019 Paris ;

ARTICLE 2
Le contrat est conclu pour une représentation du spectacle « Pirouette, la danse des quatre saisons » le samedi 10 janvier à 10h30 à la médiathèque Léo-Ferré de Marcoussis ;

ARTICLE 3
Le montant du présent contrat est de 680 euros TTC ;

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal ;

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 16 octobre 2025

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251016-DEC2025-216-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025